



# BPCE MUTUELLE

## AG Juin 2023 – Orléans



**POUR SE SOIGNER CORRECTEMENT,  
UNE MUTUELLE, C'EST IMPORTANT !**

**UN CONTRAT SANTÉ, SANS RESTE A CHARGE POUR TOUS,  
C'EST UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS, QUELLE QUE SOIT LA TAILLE  
OU LA RICHESSE DE L'ENTREPRISE AU SEIN DU GROUPE BPCE.**

### **ECLAIRAGE CFDT...**

La solidité de BPCE MUTUELLE n'est plus à démontrer, les **fonds propres atteignent aujourd'hui près de 126 M€.**

- Constituée depuis plus de 20 ans par l'affectation systématique des résultats excédentaires.
- La **réassurance** de la majorité du portefeuille **diminue le risque à moindre coût** et renforce la solvabilité de notre Mutuelle Groupe.

La **CFDT**, présente au Conseil d'Administration, **propose de renforcer le contrat national** groupe du fait de la situation inflationniste constante des frais de santé (4 à 10 % / an).

Actuellement, le socle de base mutualisé est financé dans la majorité des entreprises à **52 %** employeur et **48 %** salariés. Cependant, il existe des disparités, certaines entreprises financent des contrats surcomplémentaires et supplémentaires et d'autres non. **La CFDT souhaite corriger cette inégalité de traitement entre les salariés !**

**Pour la CFDT, les salariés du même Groupe, ADHÉRENTS D'UNE MUTUELLE GROUPE, doivent bénéficier d'un traitement égalitaire. L'inverse est difficilement audible... La vision de la santé et de la prévoyance du Groupe BPCE ne peut pas être conditionnée aux moyens ou à la capacité de négociation du dialogue social de chaque Entreprise.**

Sachant que plus de 25 % des Français (41% des femmes et 21 % des hommes) renoncent aux soins pour des raisons financières... **La CFDT propose :**

- **Un contrat national Groupe « haut de gamme »** qui serait le socle **commun** de tous, en intégrant en partie les garanties des contrats surcomplémentaires et supplémentaires. Une offre nationale de soins, sans reste à charge, répondrait aux besoins des adhérents et de leurs ayants-droits.
- **Un projet Groupe** et appelle les entreprises à leur responsabilité concernant la **couverture santé de leurs salariés.**

**L'accès aux soins pour tous, avec les mêmes garanties,** c'est bâtir une plateforme participative. La **CFDT** préconise une analyse des frais de santé et des augmentations depuis quelques années au travers d'une étude de faisabilité en y associant BPCE (signataire de l'accord national) et les Entreprises.

**POUR LA CFDT IL EST NECESSAIRE D'AMÉLIORER LE NIVEAU DU CONTRAT DE BASE POUR TOUS  
EN AYANT UN VRAI PROJET GROUPE !**